# **ESSO**

Site SPMR – Chemin du Maupas 38200 Villette–de–Vienne <mark>///</mark> Tél. 04 74 31 42 00 ///



Année d'implantation sur le site : 1969 /// Effectif moyen : site exploité par SPMR. Informations fournies par le représentant local du site

#### Activités /

Le site Esso fait partie d'un complexe composé d'un dépôt principal SPMR (Société du pipeline Méditerranée Rhône) et de 3 dépôts périphériques, dont le dépôt Esso. L'ensemble est opéré par la société SPMR : réception de carburants et combustibles par oléoduc, stockage dans deux réservoirs et réexpédition par oléoduc vers différents dépôts de distribution.

#### Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 4 août 1969 modifié le 13 janvier 2017 réglemente les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2016.

### Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1500 m Scénario majorant associé : explosion par vaporisation

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	
liquides inflammables, dangereux pour l'environnement, toxicité spécifique		incendie, explosion

### Moyens de secours humains /

→ Moyens de lutte contre l'incendie communs aux différents dépôts composant le complexe SPMR

## Moyens de secours matériels /

- Réserve d'eau incendie maintenue pleine en permanence et réapprovisionnable
- → Conteneurs d'émulseurs répartis sur le site, et extincteurs
- → Réseau de tuyauteries d'eau incendie
- → Système de « rideau d'eau »
- → SPMR a en charge la mise en œuvre (moyens matériels, humains) du POI (Plan d'opération interne)

# La sécurité au quotidien

## Mesures de prévention des risques /

→ Système de détection de fuite : zones spécifiques équipées de détecteurs hydrocarbures liquides, avec systèmes d'alarmes et d'actions associées afin de permettre de déclencher immédiatement les moyens de lutte appropriés

### Actions de communication et sensibilisation /

- → Les actions de communication du complexe SPMR sont gérées par SPMR (www.spmr.fr) avec un correspondant pour les écoles, mairies,
- → Relations avec l'école voisine
- → Les représentants des mairies participent régulièrement à des rencontres sur le site lors des exercices et de la réunion du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail